Japon : durcissement de la législation sur le droit d'asile

15/09/2015 à 7h38

Le ministère japonais de la Justice a annoncé aujourd'hui une réforme du droit d'asile qui durcit encore les conditions d'accès au statut de réfugié.

> ***Sur les 5.000 demandes d'asile enregistrées l'an dernier au Japon, seuls onze ont été accordées****, ce qui en fait l'un des pays les moins accueillant au monde. Tokyo s'attend à recevoir 6.000 demandes cette année.*

L'examen des demandes inadmissibles au regard du droit international sera accéléré, certains demandeurs multiples seront privés de permis de séjour et les permis de travail seront contrôlés plus étroitement, en vertu de ce texte qui entre dans le cadre d'une réforme globale de la législation sur l'immigration.

Le ministère de la Justice va en outre accorder une protection humanitaire, mais pas le statut de réfugié de plein droit, aux étrangers fuyant les conflits et créer un dispositif d'accueil des victimes de "nouvelles formes de persécution", comme les violences sexistes. "*Ces changements nous inspirent plus de craintes que d'espoirs. Les gens pourraient maintenant hésiter à demander (l'asile) parce que les règles sont de plus en plus strictes*", a déploré Hiroaki Ishii, directeur de l'Association japonaise pour les réfugiés.